

ARRÊTE N°2025- 4628 /MESRS-SG DU 08 OCT 2025
FIXANT LA LISTE DES PROGRAMMES DE FORMATION HABILITES
DE CERTAINES INSTITUTIONS PUBLIQUES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK

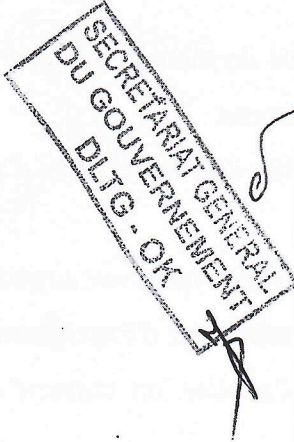
- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition, révisée ;
- Vu la Loi n°06-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant loi d'orientation sur l'éducation ;
- Vu la Loi n°2012-013 du 24 février 2012 relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali ;
- Vu la Loi 2018-034 du 27 juin 2018 portant création de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu l'Ordonnance n°2016-003/P-RM du 15 février 2016 portant création de la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu le Décret n°06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur ;
- Vu le Décret n°08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence Master, Doctorat (LMD) dans l'Enseignement supérieur au Mali ;
- Vu le Décret n°2012-588/P-RM du 8 octobre 2012, modifié, fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali ;
- Vu le Décret n°2016-0073/P-RM du 15 février 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu le Décret n°2018-0734/P-RM du 21 septembre 2018 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu le Décret n°2024-0658//PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°2012-1915/MESRS-SG du 11 juillet 2012 portant création et organisation du diplôme de licence professionnelle dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;
- Vu l'Arrêté n°2012-1916/MESRS-SG du 11 juillet 2012 portant organisation du diplôme de licence dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;
- Vu l'Arrêté n°2015-4996/MESRS-SG du 31 décembre 2015 portant création et organisation du Diplôme Universitaire de Technologie dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;
- Vu l'Arrêté n°2018-0480/MESRS-SG du 28 février 2018 portant création et organisation du diplôme de Master dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;
- Vu l'Arrêté n°2022-2572/MESRS-SG du 28 juin 2022 portant nomination des membres du Conseil Scientifique de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu l'Appel à candidatures du 30 avril 2024 de l'AMAQ-SUP pour l'évaluation des programmes de formation des institutions et établissements publics et privés d'enseignement supérieur, au titre de la campagne 2023 ;
- Vu le Rapport de la session du 11 juin 2025 du Conseil Scientifique de l'AMAQ-SUP sur les résultats de certains programmes, campagne d'évaluation 2023,

ARRETE :

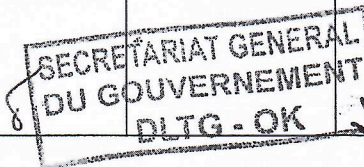
Article 1^{er} : Les programmes de formation de certaines institutions publiques d'enseignement évalués, par l'AMAQ-SUP, sont habilités ainsi qu'il suit :

N°	ETABLISSEMENTS (Nom complet et sigle)	PROGRAMMES HABILITES			
		Niveau	Domaine	Mention	Spécialité
1	Ecole Normale Supérieure de Bamako (ENSUP)	Licence professionnelle	Lettres, langues et arts	Langues étrangères appliquées	Anglais
		Licence professionnelle	Lettres, langues et arts	Langues étrangères appliquées	Arabe
		Licence professionnelle	Lettres, langues et arts	Lettres	Lettres
		Licence professionnelle	Sciences de l'homme et de la société	Histoire, Géographie et environnement	Histoire et Géographie
		Licence professionnelle	Sciences et technologies	Sciences Physiques et Chimie	Physique-Chimie
		Licence professionnelle	Sciences et technologies	Sciences mathématiques	Mathématiques
		Licence professionnelle	Sciences et technologies	Sciences chimiques et biologiques	Sciences de la Vie et de la Terre
		Master	Sciences de l'homme et de la société	Histoire, Géographie et environnement	Histoire et Géographie
		Master	Sciences de l'éducation et de la formation	Sciences de l'éducation	Psychopédagogie
		Master	Sciences de l'homme et de la société	Sciences de l'homme	Philosophie
		Master	Sciences de l'homme et de la société	Sciences de la société	Sociologie
		Master	Lettres, langues et arts	Langues nationales	Langues et Cultures nationales
		Master	Lettres, langues et arts	Lettres	Lettres
		Master	Lettres, langues et arts	Langues étrangères appliquées	Anglais
		Master	Lettres, langues et arts	Langues étrangères appliquées	Arabe
		Master	Lettres, langues et arts	Langues étrangères appliquées	Russe
		Master	Lettres, langues et arts	Langues étrangères appliquées	Allemand
		Master	Sciences et technologies	Sciences chimiques	Chimie
Master	Sciences et technologies	Sciences mathématiques	Mathématiques		

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK

		Master	Sciences et technologies	Sciences chimiques et biologiques	Sciences de la vie et de la Terre
2	Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques Ahmed Baba de Tombouctou (IHERI-ABT)	DUT	Sciences de l'homme et de la société	Sciences de la documentation	Métiers du Livre
3	Institut National de Formation en Sciences de la Santé (INFSS) 	Licence professionnelle	Sciences de la santé	Santé publique	Santé Environnementale
		Licence professionnelle	Sciences de la santé	Santé publique	Infirmier d'Etat
		Licence professionnelle	Sciences de la santé	Santé publique	Sage-femme
		Licence professionnelle	Sciences de la santé	Santé publique	Biologie médicale
		Master	Sciences de la santé	Santé publique	Anesthésie-Réanimation
		Master	Sciences de la santé	Santé publique	Santé sexuelle et Reproductive
		Master	Sciences de la santé	Santé publique	Santé Mentale
		Master	Sciences de la santé	Santé publique	Oto Rhino Laryngologie
		Master	Sciences de la santé	Santé publique	Ophtalmologie
		Master	Sciences de la santé	Santé publique	Odontostomatologie.
4	Université Kurukan Fuga de Bamako (UKB)/Faculté de Droit Public (FDPU)	Licence	Sciences juridiques, politiques et administratives	Sciences juridiques	Licence : Droit Public
		Master	Sciences juridiques, politiques et administratives	Sciences juridiques	Droit de la Santé et de l'Environnement
		Master	Sciences juridiques, politiques et administratives	Sciences juridiques	Droit Public Fondamental
	Université Kurukan Fuga de Bamako (UKB)/Faculté des Sciences Administratives et Politiques (FSAP)	Licence	Sciences juridiques, politiques et administratives	Sciences politiques	Sciences Politiques
		Master	Sciences juridiques, politiques et administratives	Sciences politiques	Genre et Développement

		Master	Sciences juridiques, politiques et administratives	Sciences politiques	Droits de l'homme et Culture de la paix
5	Université Yambo Ouologuem de Bamako (UYOB)/Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education (FSHSE)	Master	Sciences de l'homme et de la société	Sciences de l'homme et de la société	Master : Société, Culture et Développement



Article 2 : L'habilitation des programmes de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2023-2024 pour une durée de quatre (04) ans.

Seuls les diplômes délivrés dans le cadre de l'habilitation, à la suite de l'évaluation par l'AMAQ-SUP, sont reconnus par l'Etat malien.

Article 3 : Pendant la durée de l'habilitation, chaque institution est tenue de mettre en œuvre les recommandations formulées par l'AMAQ-SUP à l'issue de l'évaluation externe.

Article 4 : Toute modification relative aux programmes de formation habilités doit faire l'objet d'une demande de l'institution à la tutelle pour avis à travers l'AMAQ-SUP.

Article 5 : Le Directeur exécutif de l'AMAQ-SUP, le Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, les Recteurs et Directeurs généraux des Institutions d'Enseignement Supérieur concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application correcte des dispositions du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

Original.....	01
PT-RM-CNT-CS-CC-CESEC-HCC.....	06
Primature-Tous Ministères.....	29
Vérificateur Général.....	01
Tous Gouverneurs de Région et District..	20
Dtions Nles/MESRS-Sces rattachés.....	22
Archives.....	01
J. O.....	01

Bamako, le 08 OCT 2025
Le ministre,

Bouréma KANSAYE
Officier de l'Ordre national